



mon taux d'IPP est-il juste suite à un accident du travail

Par **guigo**, le **12/02/2011** à **23:45**

Bonjour,

Lors d'un accident du travail le 10.05.2009, j'ai eu une fracture du sacrum avec alitement et 7 semaines d'arrêt de travail. Ensuite, les douleurs persistants, j'ai eu divers antalgiques, puis une infiltration, puis 2 manipulations par voie interne (je garde d'ailleurs des névralgies rectales par moments).

Mon dossier a été classé par la sécu le 01.12.2010 avec un taux d'IPP de 5%. Depuis, j'ai fait une IRM sur les conseils de mon rhumato: il y a entorse sacro-coccygienne en dessous de la pièce sacrée qui avait consolidé. Il me propose une infiltration mais je suis sceptique, ayant eu tellement mal il y a qqes mois ! Je suis administrativement dans une prolongation de soins. J'ai donc un élément nouveau (entorse séquelaire à la fracture) et toujours des douleurs en station assise (voiture, canapé, coiffeur, soins dentaires...), que faire dans l'urgence? Je n'ai plus que 3 jours pour contester mon taux d'IPP de 5% retenu, après le 15.02.2011 les 2 mois seront échus. Est-ce que je peux espérer un taux supérieur, ou est-ce abusif ??

Merci à vous de me répondre rapidement...Bénédicte